

COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 09 MARS 2009 - ALLEGRE

Petit patrimoine :

Monsieur le Président expose au Conseil Intercommunal qu'au titre de la D.G.E. 2009, il est proposé :

- la rénovation du lavoir du village des Vialles
- la réparation des bacs et de leurs abords au village de Maméas

Ces deux éléments du petit patrimoine se trouvent sur la commune de Céaux d'Allègre, la compétence appartient à la Communauté de Communes des Portes d'Auvergne.

Le montant de cette opération s'élève à 7 742.00€ HT. Le financement pourra être assurée par : DGE (50 %) et Fonds propres de la CCPA (50 %)

Budget principal de la CCPA:

Le montant du budget de fonctionnement s'élève à 1 062 903€.

Le montant total des subventions aux associations s'élève à 180 575.94€. Les subventions attribuées sont les suivantes :

Basket : 8 500€ ; Centre de Loisirs CCPA : 22 500€ ; GAM : 3 500€ ; Hand : 700€ ; Judo : 1 300€ ; Halte garderie : 20 000€ ; Relais d'Assistants Maternelles : 10 000€ ; Multi accueil : 75 000 € ; Office de Tourisme : 34 025.94€ ; Tennis : 1 750€ Tennis de table : 800€ ; Promotion Animation (Fête CCPA) : 2 500€

Le montant du budget d'investissement s'élève à 1 235 705.23€.

Il comprend les fonds de concours attribués aux communes, les annuités d'emprunt l'étude d'une zone de développement éolien, la muséographie de la Maison du Mont Bar à Allègre, divers travaux à prévoir sur les bâtiments existants de la CCPA, le Système Informatisé de Géographie du cadastre, le nouveau site Internet de la CCPA.

Le budget principal de la CCPA est voté à l'unanimité.

Budget annexe ZAE :

Le budget annexe de la ZAE est de 18 000€ en fonctionnement et de 29 640.65€ en investissement. La subvention d'équilibre est de 17 422.11€.

Le budget annexe ZAE est voté à l'unanimité.

Budget annexe ZI Croix de la Dame :

Le budget annexe de la ZI de la Croix de la Dame est de 6 342.62€ en fonctionnement et de 72 378.09€ en investissement.

Le budget annexe ZI de la Croix de la Dame est voté à l'unanimité.

Vote des taux d'imposition 2009 :

Pas d'augmentation de la fiscalité. Les taux 2008 sont reconduits.

Avenants au contrat CG2D :

Des avenants au contrat CG2D concernant les communes d'Allègre, Bellevue la Montagne, Céaux d'Allègre, La Chapelle Bertin, Lissac et la CCPA ont été proposés et acceptés par le Conseil Communautaire, en présence de M. Jean BOYER et Mme M. A. PETIT, conseillers généraux.

Commissions Intercommunales :

Les différentes commissions intercommunales ont été modifiées.

Fonds de concours :

Un fonds de concours de 50% de la part restant à financer a été accordé aux communes d'Allègre et de St Paulien pour la fourniture d'une borne de camping car.